Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260519-2026_DELIB_24-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le mardi 19 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 13 mai 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres En exercice : 19 présents : 18 votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M-N. – CHERRUAU P. – ECK P. - PERON R – CADO LE GOFF G -. – GUITTON C. (arrivée à 19H13)– ROBERT X.-. MILER M.–. LORAND D. – FERREIRA C. - ERRIAU B. – ANGOUJARD M. - LE BRONZE R. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. – LE CLEC'H M.

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à Stéphane CADO

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Mme FEIRRERA C. a été désignée secrétaire de séance.

---

n° 24 / mai 2026

Vente de la parcelle I 554

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les consorts Guigoures, propriétaires de plusieurs parcelles situées au lieu-dit Kervaziou, ont sollicité l'acquisition de la parcelle I 554, d'une superficie de 1 326 m².
Cette acquisition serait réalisée au prix de 464,10 € correspondant à une valeur de 3 500 € par hectare.

Le conseil municipal, avec 16 voix POUR et 3 CONTRE (MARICHAL C., LE CLECH M., KERUZEC C.) :

- **Autorise la vente de la parcelle I 554** selon le montant précisé ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **Dit** que les frais de division et de bornage seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 mai 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane

MAIRIE de QUERRIEN (Finistère)